

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 19 Subventions (21 120 euros) à quatorze associations sportives locales (19e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à quatorze associations sportives du 19e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 120 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive des jeunes du bâtiment (n°D06396 / n°555 / n°2016_08950) – 19, rue Curial (19e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive Diderot (n°D02877 / n°16932 / n°2017_00729) – 61, rue David d'Angers (19e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive du collège Edgar Varèse (n°X06298 / n°19378 / n°2017_00797) – 16-18, rue Adolphe Mille (19e).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive du lycée d'Alembert (n°1000000726 / n°D02892 / n°20074 / n°2017_00622) – 22, sente des Dorées (19e).

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive initiative (n°X07909 / n°20169 / n°2016_08955) – 24, rue Bouret (19e).

Article 6 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'Association Unité Retrouvée par l'Ouverture et la Réceptivité aux Energies (A.U.R.O.R.E.) (n°X08103 / n°15941 / n°2017_01021) – chez Mme Claudia VERGE 26, avenue de la Porte Brunet (19e).

Article 7 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Cercle chevalier d'Assas (n°D03353 / n°224 / n°2017_00173) – 3, passage des Mauxins (19e).

Article 8 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Cimes 19 (n°1000057151 / n°63541 / n°2017_00813) – 50, rue Bouret (19e).

Article 9 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Club des Joyeux Boulomanes Buttes Chaumont (n°D05430 / n°19128 / n°2017_00696) – 71, rue de la Villette (19e).

Article 10 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 700 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Club nautique du 19ème (n°D02106 / n°2283 / n°2017_00752) – 28, avenue Simon Bolivar chez Yvette PERRIERE (19e).

Article 11 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Les joyeux trotteurs des buttes (n°D01880 / n°19195 / n°2017_00650) – Maison des Associations - Boîte 58 20, rue Edouard Pailleron (19e).

Article 12 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 200 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Sand System Association (n°1000038272 / n°X08817 / n°17221 / n°2017_00961) – Maison des associations 20, rue Edouard Pailleron (19e).

Article 13 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Union sportive Curial Cambrai (n°X01223 / n°17158 / n°2017_00926) – 92 Bis, rue Curial (19e).

Article 14 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Curial Boxing Team (n°1000066027 / n°57082 / n°2017_00171) – chez Mme Elisabeth ALONSO 3, villa Saint-Fargeau (20e).

Article 15 : La dépense correspondante, d'un montant total de 21 120 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO